

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal



Ville de Montréal

Assemblée du	18 juin 2001
Séance(s) tenue(s) le(s)	19 juin 2001
Numéro de la résolution	CO01 01631

Article 15.9 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

Le comité exécutif recommande, conformément au rapport du directeur général par intérim,

d'autoriser Tennis Canada, en collaboration avec le Service des sports, des loisirs et du développement social, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec, relativement au projet de développement du centre de tennis du parc Jarry;

- 2.- de confirmer à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles, soit une somme maximale de 3 333 000 \$, et des coûts d'exploitation continue du projet, conditionnel à la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville et Tennis Canada;
3. de mandater le Service des sports, des loisirs et du développement social, en partenariat avec le Service des parcs, jardins et espaces verts, pour revoir, avec Tennis Canada, le projet d'agrandissement du centre de tennis du parc Jarry, afin d'aplanir ses impacts sur les activités des services municipaux concernés et de minimiser les coûts susceptibles d'être occasionnés à la Ville;
- 4.- de mandater le Service des sports, des loisirs et du développement social, pour négocier un protocole d'entente entre la Ville et Tennis Canada;
5. d'autoriser madame Stella Guy, directrice du Service des sports, des loisirs et du développement social, à signer les formulaires de présentation du projet.

S010118005

Montréal, le 13 juin 2001

DC/CA/jn

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



Suzanne DESJARDINS
Assistante-greffière